

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2023\_03\_05

Sur convocation en date du 23 mars 2023, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 29 mars 2023 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	DELARUE André
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	WEYL Aline
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Monsieur Georges PARRY

Absentes :

Madame Léa BERGENA

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET

Madame Claudine SUCCO

Secrétaire de séance : Madame Catherine PIVET

Mise en ligne le : 03/04/2023

### Approbation du compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2022

Présentation du rapport par Monsieur Hubert MARTIN, Vice-président.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **CONSIDÉRANT** que les comptes ont été régulièrement établis,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, en conformité avec le compte administratif 2022 voté,

- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

# DÉLIBÉRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260100383-20230329-D\_2023\_03\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2023\_03\_05

À l'unanimité (12 voix pour),

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur est en tout point identique dans ses résultats au compte administratif 2022 et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- **AUTORISE** Madame le Président à donner quitus au comptable public pour la présentation de son compte de gestion 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 29 MARS 2023



La Présidente du CCAS,

Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,

Catherine PIVET